

Délibération DEL-B-2025-092

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à 16h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (21) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Dany GRELLIER pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Dominique REGNIER pouvoir à Anne-Marie REVEAU

Absents (5) : Joël BARRAUD, Claire GINGREAU, Dany GRELLIER, Thierry MAROLLEAU, Dominique REGNIER

Date de convocation : 03-09-2025

Secrétaire de séance : André GUILLERMIC

SPORT

Rénovation et restructuration des baignades Val-de-Scie à Nueil-Les-Aubiers et Cœur d'O à Bressuire - Étude stratégie d'économie d'eau : demandes de subvention

Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Bureau.

Vu la délibération DEL CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de compétences au Bureau et au Président ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-027 du conseil communautaire du 19 mars 2024 relative à la création de l'autorisation de programme « Schéma des piscines » ;

Vu le 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030 adopté le 15 octobre 2024 par le conseil d'administration, après avis conforme du comité de bassin.

Considérant le schéma des piscines qui regroupe l'ensemble des opérations suivantes :

- Val de Scie
- Rénovation Cœur d'O
- Rénovation piscine de Moncoutant-sur-Sèvre
- Démolition piscine de Mauléon
- Aquadel Cerizay
- Confortement piscines (travaux divers tous sites)

L'accélération des effets du changement climatique nécessite des stratégies d'économie d'eau pour faire face à la raréfaction des ressources en eau et aux événements climatiques extrêmes.

Dans le cadre de la rénovation des bassins aquatiques Val de Scie à Nueil-les-Aubiers et Coeur d'Ô à Bressuire, une étude « stratégie d'économie d'eau » permettrait d'identifier, quantifier et valoriser les ressources en eau disponibles.

Cette étude consisterait à qualifier et quantifier le potentiel de réutilisation des eaux non conventionnelles produites à l'échelle de ces deux sites ainsi que les usages potentiels, et réaliser les études de faisabilité permettant d'arrêter la solution optimale pour chaque site et les coûts de construction et d'exploitation induits.

Pour conduire cette étude, il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre de son 12^{ème} programme, au titre de la fiche action « QUA_1 – Accélérer les économies d'eau et réduire les prélèvements ».

Le coût prévisionnel et le plan de financement de cette étude sont présentés ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT							
Étude stratégie d'économie d'eau - Sites de Val de Scie à Nueil-les-Aubiers et Coeur d'Ô à Bressuire							
Dépenses	HT (€)	TVA 20%	TTC (€)	Recettes		%	TTC (€)
				Subventions sollicitées	27 840,00 €	80,00%	
Étude d'opportunité méthodologie collaborative et étude de faisabilité sur un scénario	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €	Agence de l'eau	27 840,00 €	80,00%	
Chiffrage (+/- 15%) des CAPEX et OPEX avec consultation	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €				
Ateliers acteurs	4 800,00 €	960,00 €	5 760,00 €				
				Emprunt et auto-financement	6 960,00 €	20,00%	
				TVA 20%			
TOTAL HT	34.800,00 €	6960,00 €	41.760,00 €		34.800,00 €		41.760,00 €

« OPEX » : dépenses d'exploitation (charges courantes d'exploitation de l'équipement)

« CAPEX » : dépenses d'investissement.

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **1 6 SEP. 2025**

Notifié ou publié le **1 6 SEP. 2025**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

